

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 2020/878 modifiée

FDS n° : F-60049

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 22-févr.-2021

Date de révision 13-nov.-2024

Numéro de révision 10

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit Encre aqueuse pour Xerox® Rialto® 900 Inkjet Press, Xerox® Brenva® HD
Référence Production Inkjet Press
008R13308
UFI EX00-500A-J001-Y5S3
Couleur Cyan

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Imprimante à jet d' encre

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox France
64, avenue de la Plaine de France
CS 50001 Tremblay-en-France
95926 Roissy Charles de Gaulle Cedex

Pour plus d'informations, contacter

Contact person Quality, Sécurité & Environment
Director
Téléphone +0825 357 753
ouvert de 8:30 à 17:30.
Télécopie --
Adresse e-mail ehs-europe@xerox.com

Pour le document le plus récent <https://safetysheets.business.xerox.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03
112 – demander des informations sur les poisons

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

| | |
|--|--------------|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 |
| Sensibilisation cutanée | Catégorie 1A |

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence
Symboles de danger

FDS n° : F-60049

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 22-févr.-2021

Date de révision 13-nov.-2024

Numéro de révision 10

**Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

UFI

EX00-500A-J001-Y5S3

2.3 Autres dangers

Contains a chemical that can cause an allergic reaction in susceptible people

FDS n° : F-60049

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 22-févr.-2021

Date de révision 13-nov.-2024

Numéro de révision 10

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

| Nom chimique | % massique | Numéro CAS | CE n° (numéro d'index UE) | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Hazard Statements | REACH registration number |
|--|------------|--------------|---------------------------|---|--|---------------------------|
| Eau | 45-55 | 7732-18-5 | 231-791-2 | -- | -- | -- |
| Glycérine | 35-45 | 56-81-5 | 200-289-5 | -- | -- | -- |
| 2-pyrrolidone | <3 | 616-45-5 | 210-483-1 | Eye Irrit 2 Repro Tox 1B | H319 H360 | -- |
| Pigment cyan | 1-10 | Propriétaire | Répertorié | -- | -- | 01-2119458771-32-0044 |
| 2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol | <1 | 143-22-6 | 205-592-6 | Eye Dam. 1 | H318 | -- |
| Additif | <1 | 9014-85-1 | Répertorié | Aquatic Chronic 3 Skin Sens. 1B Eye Dam. 1 | H318 H317 H412 | -- |
| Éther monobutylique de polyéthylène glycol | <1 | 9004-77-7 | 500-012-0 | Eye Dam. 1 | H318 | -- |
| 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one | <0.05 | 2634-33-5 | 220-120-9 | Acute Tox. 2/inhal. (ATE = 0.21 mg/L, dusts or mists) Acute Tox. 4/oral (ATE = 450 mg/kg bw) Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Skin Sens. 1A (C ≥ 0.036 %) Aquatic Acute 1 (M = 1) Aquatic Chronic 1 (M = 1) | H318 H315 H400 H410 H302 H317 H330 | -- |

Texte intégral des énoncés H: voir section 16

Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Contact oculaire

Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste

Contact avec la peau

Laver à l'eau chaude et au savon, Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste

FDS n° : F-60049

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 22-févr.-2021

Date de révision 13-nov.-2024

Numéro de révision 10

Inhalation
Ingestion

Amener la victime à l'air libre, Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau, Consulter un médecin si nécessaire,
NE PAS faire vomir

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxicité aiguë

Yeux

Peut provoquer une irritation

Peau

Peut provoquer une irritation

Inhalation

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

Ingestion

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée

Effets chroniques

Toxicité chronique

En cas de contacts répétés, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles

Symptômes principaux

Une exposition excessive peut provoquer:
Irritation oculaire
Irritation cutanée

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Protection pour les secouristes

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements

Notes au médecin

Traiter les symptômes

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Autres informations

Inflammabilité

Ininflammable

Point d'éclair

> 100 °C

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

FDS n° : F-60049

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 22-févr.-2021

Date de révision 13-nov.-2024

Numéro de révision 10

Éviter le contact avec les yeux, Utiliser un équipement de protection individuelle

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger, Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide, Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte, Empêcher le produit de pénétrer les égouts

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques
Voir Section 13 pour plus d'informations

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Mettre en place une ventilation adaptée, Éviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé, Conserver hors de la portée des enfants

7.3 Utilisations finales particulières

Imprimante à jet d'encre

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Pour l'exposition spécifique pays limites Voir Section 16.

| Nom chimique | TLV ACGIH | Union européenne |
|--------------|--------------------------|------------------|
| Pigment cyan | TWA: 1 mg/m ³ | |

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage S'il y a un risque d'éclaboussures, porter, Lunettes de protection

Protection des mains Gants de protection.

Protection de la peau et du corps Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée.

FDS n° : F-60049

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 22-févr.-2021

Date de révision 13-nov.-2024

Numéro de révision 10

Dangers thermiques

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | | |
|--|---|----------------|--------------|
| Aspect | Opaque | Odeur | Léger/légère |
| État physique | Liquide | Couleur | Cyan |
| pH | 8.5 - 9.5 | | |
| Point d'éclair | > 100 °C | | |
| Point de fusion / point de congélation | non applicable | | |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | Indéterminé(e)(s) | | |
| Point de ramollissement | non applicable | | |
| Taux d'évaporation | Aucune information disponible | | |
| Inflammabilité | Ininflammable | | |
| Limites d'inflammation dans l'air | | | |
| Pression de vapeur à 20 °C (kPa) | Aucune information disponible | | |
| Relative vapor density | Aucune information disponible | | |
| Densité | Aucune information disponible | | |
| Densité de liquide | 1.11 g/cm ³ | | |
| Hydrosolubilité | Soluble dans l'eau | | |
| Coefficient de partage | Aucune information disponible | | |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune information disponible | | |
| Température de décomposition | Indéterminé(e)(s) | | |
| Viscosité | Viscosité, dynamique 6.2 - 7.2 Pa.s @ 25 C° | | |
| Propriétés explosives | Non-explosif | | |
| Propriétés comburantes | non applicable | | |

9.2 Autres informations

Aucun(e)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

FDS n° : F-60049

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 22-févr.-2021

Date de révision 13-nov.-2024

Numéro de révision 10

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Hazardous reactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

10.4 Conditions à éviter

Agents comburants forts, Variations extrêmes de température et lumière du jour directe

10.5 Matières incompatibles

Métaux alcalins, Agents comburants forts, Peroxydes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 2020/878

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Irritation Peut provoquer une irritation cutanée et oculaire
DL50 par voie orale Indéterminé(e)(s)
DL50, voie cutanée Indéterminé(e)(s)

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | Inhalation LC50 |
|-------------------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| Glycérine | 12600 mg/kg (Rat) | 10 g/kg (Rabbit) | 570 mg/m ³ (Rat) 1 h |
| 2-pyrrolidone | 6500 mg/kg (Rat) | 2000 mg/kg (Rabbit) | 80 ppm (Rat) 8 h |
| Pigment cyan | > 6400 mg/kg (Rat) | | |
| 2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol | 5300 mg/kg (Rat) | 2000 mg/kg (Rabbit) | |
| 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one | 1020 mg/kg (Rat) | | |

Toxicité chronique

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain

Autres effets toxiques

Sensibilisation Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles
Effets mutagènes Aucun(e) connu(e)
Toxicité pour la reproduction Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation

FDS n° : F-60049

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 22-févr.-2021

Date de révision 13-nov.-2024

Numéro de révision 10

Effets sur certains organes cibles Aucune information disponible

Danger par aspiration Aucune information disponible

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles au niveau du produit

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Considérations relatives à l'élimination**

Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts
Éliminer conformément aux réglementations locales

Emballages contaminés Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

FDS n° : F-60049

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 22-févr.-2021

Date de révision 13-nov.-2024

Numéro de révision 10

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC 08 03 13

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 UN/ID No**

non réglementé

14.2 Nom d'expédition

non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Packing Group

non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission

22-févr.-2021

Date de révision

13-nov.-2024

Remarque sur la révision

Adresse pour certaines régions mise à jour, Updated Emergency Telephone number in some geographies, Nom commercial modifié, sections de la FDS mises-à-jour, 2, 3, 16

FDS n° : F-60049

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 22-févr.-2021

Date de révision 13-nov.-2024

Numéro de révision 10

Full text of H-Statements referred to under sections 2 and 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils supplémentaires

Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

| Nom chimique | Royaume-Uni | Irlande | France | Allemagne DFG | Pays-Bas |
|--------------|---|---------|--------------------------|---------------------------|----------|
| Glycérine | STEL 30 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ | | TWA 10 mg/m ³ | AGW 200 mg/m ³ | |

| Nom chimique | Belgique | Suisse | Autriche | Hongrie | République tchèque |
|--------------|--------------------------|--|--|-------------------------|--|
| Glycérine | TWA 10 mg/m ³ | SS-C** TWA 50 mg/m ³ STEL 100 mg/m ³ | | | TWA 10 mg/m ³ Ceiling 15 mg/m ³ |
| Pigment cyan | | | STEL 4 mg/m ³ STEL 0.4 mg/m ³ TWA 1 mg/m ³ TWA 0.1 mg/m ³ | STEL 4mg/m ³ | |

| Nom chimique | Espagne | Portugal | Italie MDLPS | Grèce | Roumanie |
|--------------|---------------------------|--------------------------|--------------|--------------------------|----------|
| Glycérine | TWA 10 mg/m ³ | TWA 10 mg/m ³ | | TWA 10 mg/m ³ | |
| Pigment cyan | TWA 0.1 mg/m ³ | | | | |

| Nom chimique | Pologne | Danemark | Suède | Finlande | Norvège |
|--------------|--------------------------|----------|-------|----------------------------|---------|
| Glycérine | TWA 10 mg/m ³ | | | TWA 20 mg/m ³ | |
| Pigment cyan | | | | TWA 0.02 mg/m ³ | |

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifiée.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

FDS n° : F-60049

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 22-févr.-2021

Date de révision 13-nov.-2024

Numéro de révision 10

Fin de la Fiche de données de sécurité